

Checklist n°2 : liste des points à vérifier pour le suivi du traitement en cours par méthylphénidate (MPH)

Ce document a pour objectif de vous aider dans le suivi d'un traitement en cours par un médicament contenant du MPH chez les patients atteints du Trouble Déficitaire de l'Attention avec Hyperactivité (TDAH).

Pour plus d'informations : veuillez-vous reporter au RCP du médicament prescrit (vérifier la tranche d'âge et l'indication lors de l'initiation du traitement), disponible sur la base de données publique des médicaments <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>.

Comme indiqué plus en détails dans le Résumé des Caractéristiques du Produit du médicament prescrit, la croissance des patients ainsi que leur état psychiatrique et cardiovasculaire doivent être surveillés régulièrement :

Chez l'enfant :

- La pression artérielle et le pouls doivent être enregistrés sur une courbe percentile à chaque adaptation posologique, puis au moins tous les 6 mois
- La taille, le poids et l'appétit doivent être mesurés au moins tous les 6 mois et notés sur une courbe de croissance

Chez l'adulte :

- La pression artérielle et le pouls devront être contrôlés à chaque renouvellement soit tous les mois.
- Le poids et l'appétit doivent être mesurés régulièrement

Chez tous les patients : L'apparition ou l'aggravation des troubles psychiatriques doit être suivie lors de chaque adaptation posologique, puis au moins tous les 6 mois et à chaque visite.

Chez les patients présentant des symptômes tels que palpitations, douleurs thoraciques à l'effort, syncope inexpiquée, dyspnée ou tout autre symptôme évocateur d'une pathologie cardiaque : réaliser un examen cardiaque (spécialiste).

Veuillez télécharger et imprimer cette checklist avant votre consultation. Aucune information concernant le patient ne sera sauvegardée sur le site internet. La checklist complétée peut être ajoutée au dossier du patient.

Tout en progressant dans la checklist, il peut également être utile d'évoquer la notice d'information du patient du médicament prescrit, avec votre patient ou tuteur(s) et pour un enfant ou adolescent âgé de moins de 18 ans avec son ou ses parent(s) ou tuteur(s).

Suivi du traitement en cours par MPH

Date de l'évaluation : _____

Motif de l'évaluation : _____

Nom du patient : _____

Date de naissance : _____

Age : _____

Sexe : _____

Veuillez examiner attentivement les éléments suivants comme indiqué ci-dessous lors de chaque adaptation posologique, puis au moins tous les 6 mois et à chaque visite de suivi :

	Évalué
Paramètres médicaux généraux	
<ul style="list-style-type: none"> • Noter la taille (chez l'enfant), le poids et l'appétit (tous les patients) • Se reporter au tableau de surveillance séparé 	<input type="checkbox"/>
Envisager l'interruption du MPH si la croissance et/ou la prise de poids est/sont inférieure(s) aux attentes	
<ul style="list-style-type: none"> • Documenter toute indication d'abus, de mésusage ou d'usage détourné du MPH 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Grossesse 	<input type="checkbox"/>
Évaluer le rapport bénéfices / risques	
Nouveaux éléments concernant l'état cardiovasculaire	La pression artérielle et le pouls doivent être enregistrés
<ul style="list-style-type: none"> • Palpitations 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Douleurs thoraciques à l'effort 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Syncope inexpiquée 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Dyspnée 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Autres symptômes évocateurs d'une pathologie cardiaque 	<input type="checkbox"/>
Demander un avis cardiologique spécialisé au plus tôt	
Nouveaux éléments concernant l'état neurologique	
<ul style="list-style-type: none"> • Céphalée sévère, engourdissement, faiblesse ou paralysie, altération de la coordination, de la vision, du langage ou de la mémoire 	<input type="checkbox"/>
Les éléments ci-dessus peuvent suggérer une vascularite cérébrale : interrompre le MPH	
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la fréquence des crises d'épilepsie ou reprise des crises 	<input type="checkbox"/>
Le MPH doit être arrêté	

		Évalué
Nouveaux éléments concernant l'état psychiatrique ou son aggravation	L'apparition de symptômes ou l'aggravation de troubles psychiatriques doit être suivie	
• Symptômes psychotiques ou maniaques		<input type="checkbox"/>
Envisager l'arrêt du MPH		
• Idées ou comportement suicidaires		<input type="checkbox"/>
Envisager le traitement du trouble psychiatrique sous-jacent		
Réévaluer le rapport bénéfices / risques		
Envisager l'arrêt du MPH		
• Agressivité ou comportement hostile		<input type="checkbox"/>
Envisager la nécessité d'adapter le traitement / une interruption du MPH pourra être envisagée		
• Anxiété, agitation ou tension		<input type="checkbox"/>
• Symptômes de dépression		<input type="checkbox"/>
• Apparition ou aggravation de tics moteurs ou verbaux		<input type="checkbox"/>
Durée du traitement		
• Le patient est traité en continu pendant plus de 12 mois		<input type="checkbox"/>
• Envisager une période d'interruption du traitement au moins une fois par an afin de déterminer si la poursuite du traitement est nécessaire		
Adaptation posologique		
• Une amélioration des symptômes sur une période d'1 mois après adaptation posologique appropriée doit être observée		<input type="checkbox"/>
Un arrêt du traitement est recommandé dans le cas contraire		

Enregistrer ici toute information supplémentaire

Suite à l'évaluation ci-dessus, veuillez utiliser le tableau mis à disposition pour y enregistrer les informations nécessaires pour la surveillance continue:

[\(lien vers le tableau\)](#)

Fin du traitement

Il est indispensable de surveiller attentivement le patient à l'arrêt du traitement, car une **dépression** ou une **hyperactivité chronique** peut alors être révélée.

Un suivi prolongé pourra s'avérer nécessaire chez certains patients.

Nous vous rappelons que tout effet indésirable doit être déclaré au Centre régional de pharmacovigilance (CRPV) dont vous dépendez ou via le portail de signalement des événements sanitaires indésirables du ministère chargé de la santé www.signalement.social-sante.gouv.fr.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique « Déclarer un effet indésirable » sur le site Internet de l'ANSM : <http://ansm.sante.fr>.